

Assemblée nationale : Démarrage de l'étude en commission du projet de loi de finances, exercice 2022



La présidente de l'Assemblée nationale Mme Yawa Tsègan a donné ce mardi, le ton au démarrage des travaux en commission, de l'étude du projet de loi de finances, exercice 2022.

La cérémonie a connu la présence du ministre de l'Economie et des finances Sani Yaya, et de son collègue Christian Trimua en charge des droits de l'Homme et des relations avec les institutions de la République.

Pour la deuxième année consécutive, le projet de loi de finances est présenté sous forme de budget-programme avec pour objectifs essentiels entre autres de poursuite de la déconcentration de la fonction d'ordonnancement et d'approbation des marchés ainsi que le renforcement du rôle des contrôleurs financiers.

Le projet de loi de finances, exercice 2022 est équilibré en recettes et en dépenses à 1.760 milliards de F CFA et est orienté essentiellement selon le ministre Sani Yaya, vers la couverture des besoins sociaux et la transformation structurelle de l'économie togolaise à travers le financement des différents projets prioritaires de la feuille de route 2020-2025.

La présidente de l'Assemblée nationale a salué les efforts consentis par le gouvernement pour déposer dans le temps, le projet de loi de finances pour 2022, permettant aux élus du peuple d'analyser les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la vision Togo 2020-2025 et de justifier les demandes pour les années à venir.

« (...) comme déjà annoncé lors de la récente adoption de la loi de finances rectificative exercice 2021, les perspectives économiques qui s'offrent au Togo sont très bonnes et dénotent à suffisance les progrès accomplis dans les réformes structurelles », a fait savoir Mme Yawa Tsègan.



Mme Yawa Tsègan présidentant
l'ouverture des travaux

Elle a au nom de la Représentation nationale félicité le gouvernement et particulièrement le ministre de l'économie et des finances et ses collaborateurs pour avoir œuvré pour que figure pour la première fois parmi les annexes du projet de loi de finances, le document budgétaire sensible au genre et la déclaration des risques budgétaires 2022-2024.

Il faut souligner qu'au Togo, la procédure d'élaboration des projets de loi de finances est régie par un ensemble de règles et de pratiques conçues pour permettre l'adoption du budget dans les délais requis. De plus elle est strictement encadrée par des textes constitutionnelle, organique et communautaire.

David S.